

Ça y est, c'est la rentrée !

Les vacances sont finies pour la plupart d'entre nous, les projets reprennent à 200%.

La rentrée, c'est aussi le moment de **bénéficier du CSE** :

- Déposer ses dossiers de subvention des vacances (et oui, celles qui viennent de se terminer) ;
- S'inscrire aux activités sportives ou culturelles que parents et enfants pratiqueront durant l'année scolaire ;
- Démarrer un mode de garde de jeunes enfants, ou accompagner leur entrée à l'école et organiser l'accueil périscolaire...



Notre CSE a bien changé ces dernières années. La rentrée est l'occasion de faire un tour d'horizon des changements pour y voir plus clair.

Les cartes cadeaux pour les enfants / étudiants



Le CSE vous attribue une carte "rentrée scolaire" dont le montant (40 à 120 €) dépend de l'âge de l'enfant. Vous avez toujours le choix entre une carte « généraliste » et une carte « éthique & écologique » Eth'i'kdo. Jusque-là, rien de changé...

La nouveauté ? Si vous ne choisissez pas rapidement, **c'est la carte Eth'i'kdo qui vous est attribuée par défaut**. Les enseignes acceptant cette carte sont très spécifiques. Il faut donc une volonté affirmée du demandeur pour la choisir.

Nous avons été les 1ers à donner des orientations développement durable au CSE **mais forcer la main des salariés n'est pas une méthode que nous soutenons !**

Un barème de subventions qui pénalise une majorité de salariés

C'était une promesse de la CFDT. Elle est effective depuis cette année ! Le taux de subventionnement des activités vacances, enfance, sport et loisirs dépend à présent d'un barème de QF.

Cette année, si vous n'avez pas d'enfant, vous bénéficierez d'une subvention comprise entre **420 € (QF mini)** et 1064 € (QF maxi), **contre 1025 € en 2022/2023**. Et pour un couple avec 2 enfants ce sera entre **600€** et 1520 € contre **1525 € précédemment**. Le nouveau barème n'a rien de social, par contre la baisse est presque pour tout le monde !

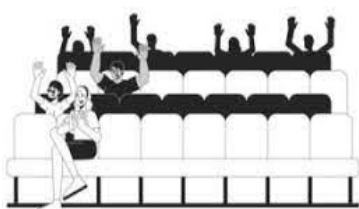
Connaissez-vous quelqu'un qui y a gagné ?

Et ce n'est pas la seule répartition discutable.



Des budgets conséquents sont consacrés à des activités « de niche »

Nous retenons deux exemples parmi d'autres.



Dans la catégorie « spectacles offerts », après avoir dérapé de 33% en 2024, **la dépense est triplée** en 2025 (oui, oui, x3 !). Difficile de savoir à la lecture du budget à qui bénéficieront ces spectacles (où se dérouleront-ils ? pour quel public ? ...). Une chose est certaine, cette dépense c'est du budget en moins pour le subventionnement des vacances ou de la garde d'enfant !!

Idem pour les événements : le budget **augmente de 50%** en 2025 sans que l'offre ne se diversifie ni se multiplie. C'est donc pas mal pour ceux qui pouvaient déjà participer... et terriblement injuste pour les autres (éloignement du domicile, enfants à garder, contraintes familiales...) qui continueront à voir passer sous leur nez une part encore plus grande de subvention qui leur est inaccessible.

Attendez, ce n'est pas fini !

Des activités similaires... mais des subventions différentes

Encore une iniquité concernant la manière dont vous pratiquez vos activités.



Vous avez la chance d'être disponible entre midi et deux ou le soir pour participer aux activités de loisirs des sections CSE ? Bravo, vous avez pioché une carte chance qui vous donne droit à un subventionnement quasi illimité des sections loisirs (aucun plafond !) sans diminution de votre subvention individuelle.

Par contre, vous habitez loin ou vous avez des contraintes familiales qui ne vous permettent pas de participer aux activités des sections ? Vous avez même peut-être, qui sait, osé envisager de vous inscrire à des activités similaires dans un club ou une association proche de chez vous ? Mauvais choix ! L'aide du CSE sera déduite de votre subvention individuelle !

L'utilisation du budget...

ou plutôt la « non » utilisation demeure l'énigme de la CFDT



Les chiffres officiels sont tombés : en 2024 le CSE a été **excédentaire de 1 442 000 €** ! Cette somme représente **250 € de subvention** dont chaque salarié n'a pas bénéficié. Pourquoi cette somme n'a-t-elle pas été distribuée en 2024 ? Gestion trop prudente ? Thésaurisation volontaire ? Mystère !

Après avoir autant mis de côté en 2024 (plus de 20% du budget hors frais de personnel), pourquoi cette somme n'est-elle pas redistribuée aux salariés en 2025 ? Le mystère s'épaissit...

... à moins que l'entente CFDT-CGT à la tête du CSE ne décide d'utiliser les réserves colossales qu'elle a constituées à des fins électorales. Imaginons un scénario :

- Révision du barème de QF pour les 2 prochaines années en augmentant significativement la subvention individuelle pour la remonter au niveau de la précédente mandature CSE,
- Distribution de cadeaux en fin de mandat en utilisant la trésorerie accumulée.

Un tel comportement serait bien sûr de la manipulation..., et nous n'aimons pas être pris pour des jambons. Et vous ?

Après avoir critiqué vivement la gestion du CSE pendant 4 ans, la CFDT pourrait au moins faire preuve d'une gestion rigoureuse respectant les budgets, contrôlant les dépenses et redistribuant chaque année l'intégralité du budget.

Après avoir reproché à l'équipe précédente d'avoir transformé le CSE en « distributeur de billet », nous constatons que le distributeur est toujours là... mais qu'il distribue moins d'argent à chacun, sauf peut-être à ceux qui ont tiré une carte Chance.

**Un CSE pour tous est-il un CSE qui réduit la subvention de chacun
pour financer généreusement les activités de quelques-uns
et accumuler de la trésorerie ?**